

Zone 30 : suivi du bilan

Contexte

Les zones 30 au sud-ouest du boulevard du Pont d'Arve ont été mises en place en 2004. Le bilan après une année de fonctionnement - demandé par l'ordonnance fédérale - a été effectué par le Bureau CITEC et présenté aux associations le 18-09-06; elles ont pu faire part de leurs remarques.

Illustration

Figure 10 : Propositions de mesures supplémentaires



Légende:

- 1 Secteurs d'interventions
- ↔ Passage piéton à introduire
- ↔ Passage piéton à sécuriser

Pour chacun des secteurs identifiés, des mesures complémentaires de type "provisoire" seront analysées en concertation avec le SMO et l'OTC.

Réalisés

- Les zones 30 au sud du boulevard du Pont-d'Arve ont été mises en place en 2004 avec pour résultat une forte baisse des accidents.
- Selon les remarques des usagers faites déjà en 2006 et le bilan zone 30 effectué par le bureau CITEC en réponse aux exigences fédérales, des **points noirs** subsistent.

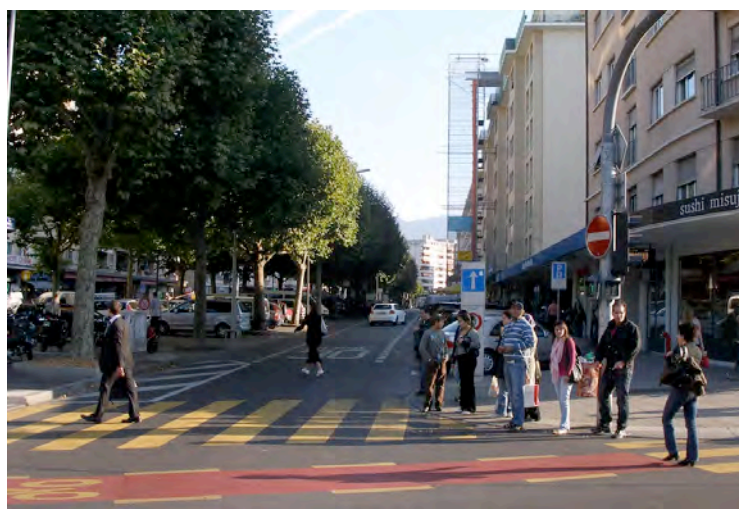
A faire

Correctifs et/ou vérifications des lieux accidentogènes des zones 30 existantes, selon l'étude de bilan :

1. **Mesures supplémentaires** demandées selon illustration de la page précédente, tirées du bilan:
 - a. Entre de zone : rue de l'Aubépine (vitesse trop élevée)
 - b. Entrée de zone : rue de Carouge
 - c. Rue Dancet (vitesse trop élevée)
 - d. Entrée de zone : rue Prévost-Martin
 - e. Carrefour des rues Pré-Jérôme – Prévost-Martin
2. Assainissement du carrefour rue de Carouge / bd du Pont-d'Arve, à la sortie de la zone 30 : le point le plus dangereux du quartier.
3. Rue Micheli-du-Crest : à transformer en **zone de rencontre** (voir remarque fiche 2 Chaumettes)
4. Remarques des habitants à prendre en compte, voir le PV de la réunion du 18 septembre 2006



Dancet : Trop droit, trop rapide....



Rue Prévost-Martin : Trop étroit

